



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	16
Date de la convocation :	12 juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 18 JUIN 2024
2024 / 38**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine M. DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCLOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CREATION DE POSTES DE SURVEILLANTS ANIMATEURS DES TEMPS PERISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle que les 3 surveillants/animateurs du groupe scolaire sont recrutés en contrat à durée déterminée sur des emplois permanents, pour la durée de l'année scolaire. Le décompte annuel du temps de travail de ces 3 surveillants/animateurs a été recalculé, selon le calendrier scolaire 2024/2025. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir leur durée de travail hebdomadaire du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 inclus, ainsi qu'il suit :

- 1 agent qui assure uniquement le temps de surveillance de midi : 7.19/100ièmes soit 8h00 par semaine.
- 1 agent qui assure uniquement le temps de surveillance de midi : 6.29/100ièmes soit 7h00 par semaine.
- 1 agent qui assure le trajet du matin entre l'école privée et l'école publique, le temps de surveillance de midi ainsi qu'un point hebdomadaire sur les problèmes éventuels de discipline : 7.63/100ièmes soit 8h30 par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la création à compter du 2 septembre 2024, de 3 emplois permanents pour assurer la surveillance des élèves du groupe scolaire, dans le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps incomplet.

Ces emplois seront occupés par 3 agents recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 inclus.

DIT que leur durée de travail hebdomadaire annualisé sera respectivement de 8h00 par semaine, 7h00 par semaine et 8h30 mn par semaine.

DIT que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement, indice majoré 366.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY